



Pension alimentaire versée directement à un enfant majeur ou pas

Par **catherine34**, le **21/07/2009** à **12:57**

Bonjour,
Je suis divorcée, j'ai deux enfants à charge et leur père paie une pension alimentaire à chacun.
Début septembre ma fille de 19 ans s'installe seule dans une autre ville pour faire un brevet professionnel.
Son père veut continuer à lui verser sa pension.
Dois-je saisir le Juge aux Affaires familiales pour qu'apparaisse sur le jugement de divorce le changement de situation, à savoir que le père me verse une pension pour l'enfant qui reste à ma charge et qu'il verse directement une pension à sa fille?
Ou dois-je demander au père de me verser les deux pensions et c'est moi qui chaque mois donne l'argent à ma fille?
Quels sont les avantages et les inconvénients des différents choix, si choix il y a?
Je vous remercie pour la réponse.
Très corcialement.